# SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ QUI SE TIENDRA À L'HÔTEL DE VILLE DE GASPÉ, LE MERCREDI 12 AVRIL 2023 À 17 h

## PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 12 avril 2023 et inscription à affaires nouvelles, s'il y a lieu
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 mars 2023
- 4. Correspondance

#### A) Gestion financière et administrative et ressources humaines

- 5. Acceptation des déboursés du mois de mars 2023
- 6. Adoption du rapport d'utilisation des sommes du Fonds régions et ruralité volet 4
- 7. Adoption de la mise à jour du plan d'intervention et d'affectation des ressources d'Accès entreprise Québec
- 8. Demande d'aide financière pour le soutien et la mise à jour en matière de cybersécurité

## B) Aménagement – Urbanisme et Environnement

- 9. Certificat de conformité : Règlement 1507-23 relatif à la démolition d'immeubles de la Ville de Gaspé
- Certificat de conformité : Règlement 2006-08-22 amendant le règlement de zonage 2006-08 de Grande-Vallée

### C) <u>Développement socioéconomique</u>

- 11. État des programmes d'aide financière
- 12. Dossiers d'investissement
- 13. Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale Octroi des aides financières

#### D) Autres dossiers

- 14. Autorisation de signature de l'entente de collaboration en sécurité civile
- 15. Déclaration de compétence en matière de production d'électricité provenant de toute source d'énergie renouvelable
- 16. Autorisation de signature de l'entente intermunicipale de mise à jour de la constitution de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie Îles-de-la-Madeleine
- 17. Nomination des membres du Comité de suivi des politiques Familles et Municipalité amie des aînés
- 18. Adoption des redditions de comptes de l'Alliance pour la solidarité Gaspésie 2017-2023 :
  - a) Ressources humaines 2021-2022
  - b) Ressources humaines automne 2022
  - c) Planificateur familial

- 19. Affaires nouvelles:
  - a)
  - b)
- 20. Période de questions pour le public
- 21. Ajournement ou levée de la séance